

---

**Annexe 1 à l'article 3, alinéa 1**

(état au 01.01.2022)

---

Les fournisseurs de prestations participent à la formation et au perfectionnement dans les professions de la santé non universitaires suivantes:

**a** Formation professionnelle initiale: degré secondaire II

1. aide en soins et accompagnement AFP
2. assistant ou assistante en soins et santé communautaire CFC
3. assistant socio-éducatif ou assistante socio-éducative CFC, orientation «Personnes âgées»

**b** Formation professionnelle supérieure: école supérieure (ES)

1. infirmier ou infirmière ES
2. technicien ou technicienne en salle d'opération ES
3. ambulancier ou ambulancière ES
4. technicien ou technicienne en analyses biomédicales ES
5. hygiéniste dentaire ES
6. technicien ou technicienne en radiologie médicale ES
7. spécialiste en activation ES

**c** Formation professionnelle supérieure: examens professionnels fédéraux (EP) et examens professionnels fédéraux supérieurs (EPS)

1. technicien ambulancier ou technicienne ambulancière EP avec brevet fédéral
2. assistant spécialisé ou assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement EP avec brevet fédéral
3. assistant spécialisé ou assistante spécialisée en soins psychiatriques et accompagnement EP avec brevet fédéral
4. expert ou experte en soins néphrologiques EPS avec diplôme fédéral
5. expert ou experte en soins d'oncologie EPS avec diplôme fédéral
6. expert ou experte en soins en psychiatrie EPS avec diplôme fédéral
7. expert ou experte en conseil de diabétologie EPS avec diplôme fédéral
8. expert ou experte en prévention des infections associées aux soins EPS avec diplôme fédéral
9. expert ou experte en soins palliatifs EPS avec diplôme fédéral
10. expert ou experte en analyses biomédicales et gestion de laboratoire EPS avec diplôme fédéral
11. expert ou experte en soins gériatriques et psychogériatriques EPS avec diplôme fédéral

*d* Formation en haute école spécialisée (HES)

1. bachelor of science en soins infirmiers
2. bachelor of science en physiothérapie
3. bachelor of science en ergothérapie
4. bachelor of science de sage-femme
5. bachelor of science en nutrition et diététique
6. master of science en soins infirmiers

*e* Perfectionnement

1. expert ou experte en soins intensifs: études postdiplômes d'école supérieure (EPD ES)
2. expert ou experte en soins intensifs pédiatriques EPD ES
3. expert ou experte en soins d'anesthésie EPD ES
4. expert ou experte en soins d'urgence EPD ES
5. CAS Forensisch psychiatrische Pflege und Betreuung [soins psychiatriques et accompagnement]
6. CAS Suizidprävention [prévention du suicide]